

Sur les marchés de nos grandes villes

A MONTRÉAL

Les pommes étaient en abondance sur le marché Bonsecours vendredi dernier. On les offrait à 15 sous la mesure d'à peu près 4 livres. Les quelques framboises qu'il y avait en vente se payaient 15 sous le casseau.

Bien qu'il nous ait été impossible de faire un relevé complet des prix pour tous les produits, nous avons pu glaner par ci par là les quelques renseignements suivants:

Tomates	25 sous le panier de 3 livres
Aubergines	35 sous pour les plus belles
Choux-fleurs	25 sous et 2 pour 25 sous selon la grosseur
Radis	25 sous la douzaine de paquets
Oignons	35 sous la douzaine
Fèves en gousses	20 sous pour 3 livres
Concombres	10 sous pour les plus beaux
Carottes	25 sous le paquet
Choux	35 sous la douzaine
Céleri	\$1.00 la douzaine
Blé d'inde	25 sous la douzaine

Quelques cultivateurs offraient du miel à 40 sous pour 2 1/2 livres.

Les glaçons étaient en vente à des prix plus bas que la semaine précédente, soit 60 sous la douzaine. Les pois d'odeur se payaient 15 sous le paquet ou deux pour 25 sous.

Dans les halles du marché, on ne constatait que fort peu de changements. Dans les cas des viandes les prix étaient les mêmes. Les œufs se payaient plus cher cependant. Le beurre se détaillait aux mêmes prix; le beurre de ferme se payait 38 sous la livre.

A SHERBROOKE

Légumes et fruits locaux:		Mûres, le panier	
Salade, le pied	05, 6 pr 25	Cerises, la livre	20
Radis, le paquet	05	Blé d'Inde, la doz. (blanc)	30
Oignon, le paquet	05	Blé d'Inde, la doz. (jaune)	40
Persil, le paquet	05	Légumes et fruits importés:	
Thubarbe, le paquet	05	Melons français, chacun	20
Fèves mûres, la pinte	10 et 15	Melons de miel	35
Pois vert, la pinte	40	Céleri, le pied	25 et 30
Navets, chacun	10	Produits laitiers et autres:	
Patates, le 1/4 de minot	45	Beurre de Ferme, la livre	40
Betteraves, le paquet	05, 6 pr 25	Beurre de Crèmerie, la lb.	42
Carottes, le paquet	05, 6 pr 25	Crème, la pinte	50
Choux, chacun	10 et 15	Œufs, la douzaine	40
Choux-fleurs, chacun	10, 15 et 20	Fromage Canadien, la lb.	25 et 30
Concombres, chacun	05		
Tomates, la livre	15 et 20		
Pommes, le 1/4 de minot	40 et 50		
Blueets, le panier	30		

A ST-HYACINTHE

L'activité qui se manifestait la semaine dernière s'est maintenue cette semaine sur le marché local. Les prix, à part quelques articles, se sont maintenus fermes et à peu près les mêmes que la semaine dernière.

Les œufs strictement frais commencent à diminuer, aussi les prix s'élèvent-ils quelque peu, faisant 40 sous la douzaine.

Les produits de nos jardins étant en abondance, les prix sont plutôt avantageux pour le consommateur.

Ainsi les haricots font 15 sous le pot et les concombres 10 sous la douzaine.

Les pommes de nos vergers se font de plus en plus nombreuses, mais la qualité n'est pas des meilleures: ce sont des primeurs déçues.

Une réflexion nous vient à l'esprit en voyant l'abondance de nos légumes et les bas prix offerts; c'est que, ce nous semble, les maraîchers pourraient organiser leur production de manière à ne pas créer une abondance subite de produits et par le fait même une chute de prix considérable.

Cette organisation sera peut-être un fait accompli dans un avenir rapproché et c'est ce que nous souhaitons aux producteurs.

Les autres légumes et fruits cotent les mêmes prix que la semaine dernière.

Le prêt agricole canadiens

(Suite de la page 761)

SOUSCRIPTION

Tout emprunteur doit souscrire au fonds capital de la Commission un montant égal à 5% de la somme qu'il emprunte. Cette souscription est payée en argent au cours des procédés de l'emprunt ou la Commission la retient sur le montant prêt lorsqu'elle en fait le paiement. Par sa souscription, l'emprunteur devient actionnaire de la Commission et a droit de participer aux profits qu'elle fait. Tous les dividendes sur les actions d'un emprunteur restent en la possession de la Commission et s'accumulent au taux de 5% par an. Si, à un moment donné, la valeur de ses actions avec les dividendes et l'intérêt accumulé devient suffisante pour acquitter la balance restant due par l'emprunteur, le montant de cette valeur avec les dividendes et l'in-

térêt lui est crédité comme paiement final de son emprunt.

J.-B.-T. LAFRENIÈRE,

Surintendant pour la province de Québec.

MEMBRES DE LA COMMISSION PROVINCIALE

La Commission provinciale du Prêt agricole canadien se compose de MM. J.-B.-T. Lafrenière, N.P., président, Robert Ness, cultivateur, de Hôwic, et Fortunat Bélanger, de Montmagny.

M. Lafrenière a actuellement son bureau à Sorel, mais il en portera prochainement le siège à Québec. Toutes les demandes de prêts doivent lui être adressées.

Fragment de dialogue conjugal:
—Avez-vous lu, dans le journal, mon ami, qu'il suffit, pour calmer les flots irrités, de verser de l'huile dans la mer?
—Oui, ma chère, et je te prie d'avoir toujours quelques bidons d'huile à la maison. Je veux faire une expérience sur ta mère, qui est souvent orageuse.

—Scène conjugale au Tribunal:
Le Juge. — Vous êtes accusé d'avoir maltraité plusieurs fois votre épouse légitime.
Le Mari. — Ne l'écoutez pas, monsieur le juge, j'ai toujours été envers elle doux comme du sucre.
La Femme. — Oh! par exemple! comme du sucre de canne, alors!

POUR RENSEIGNER LE PRODUCTEUR

PRIX DU MARCHÉ A MONTRÉAL

DERNIÈRE HEURE

Laiterie Trévis		
Spécial pasteurisé		27 1/2 c. aliv.
Pasteurisé No 1		27 1/2 c. aliv.
No 1		36 1/2 c. aliv.
No 2		35 1/2 c. aliv.
Fromage		
Spécial	Diarr	Coloré
No 1	16 1/2	17 1/2 la livre
No 2	16 1/2	16 1/2 la livre
No 2		
No 3		\$16.00 la tonne
Œuf mûre trévis		\$15.00 la tonne
Œuf mûre trévis		\$13.50 à \$14.00 la tonne
Œufs		
Œuf extras		42 la douzaine
Œuf première		35 la douzaine
Œuf seconde		26 la douzaine
Patates Nouvelles		
De Québec		\$1.50 par 80 lbs

VALEUR COMPARATIVE des PRINCIPAUX ALIMENTS pour BÉTAIL

	Ce qu'on achète pour \$1.00		Valeur comparative en argent
	Prix	Protéine en lbs. Principes nutritifs lbs.	
Trèfle rouge	\$12.00	12.6	85.6
Luzerne	14.00	15.0	72.0
Mil	14.00	4.3	69.4
Tourteaux de coton	53.00	13.9	29.5
Orge	84.00	5.0	45.1
Grain rouge	36.00	7.5	35.9
Blé	1.12	4.9	42.9
Gluten	47.00	9.2	34.4
Son	34.00	7.4	35.9
Grain blanc	44.00	7.2	35.5
Moulée de viande	73.00	15.4	19.8
Blé d'inde	1.15	3.6	41.8
Tourteaux de lin	60.00	10.6	25.3
Avoine	.69	4.8	33.1

Les changements considérables qui sont survenus dans les prix des engrais alimentaires, au cours de la dernière semaine, ont entraîné un remaniement complet dans les relations existant entre les différents aliments entrant dans ce tableau.

N.B.—Les comparaisons faites dans la 4ième colonne sont basées sur la valeur relative de la protéine et des autres principes nutritifs contenus dans les divers aliments.

Cette comparaison pourra aider dans le choix des moulées que l'on devra acheter pour composer la ration de nos animaux.

Les prix donnés dans ce tableau sont cotés d'après le marché de Montréal, P.A.B., cet endroit.

L'agriculture à l'honneur.—L'honorable Cyrille-F. Delage, surintendant de l'Instruction publique, a déclaré que son département désirait coopérer avec l'honorable M. Perron au relèvement de l'agriculture. On accordera une plus large part à l'enseignement agricole dans les écoles primaires, urbaines et rurales. C'est aussi le désir du département que les professeurs, instituteurs de la ville et de la campagne, soient plus renseignés sur la science agronomique, afin qu'ils soient en mesure d'endosser le mouvement tendant à généraliser l'enseignement de l'agriculture.

Lorsque l'honorable M. Perron fut nommé ministre de l'Agriculture, son premier soin fut d'étudier le programme scolaire et de suggérer les réformes nécessaires.

Dès septembre prochain, les instituteurs de cette province s'efforceront d'inculquer aux élèves des villes le respect de l'agriculture, et à ceux de la campagne l'amour du sol et l'attachement à la terre.

Le prétendu malaise agricole dont l'on a tant parlé depuis quelque temps provient plutôt d'un manque d'information que de toute autre cause. En général, nos cultivateurs n'ont pas su s'adapter aux conditions nouvelles qui leur sont faites, de la mauvaise situation économique dont l'on se plaint, non sans raison. Il faut de toute nécessité que le cultivateur s'instruise. Comme le disait l'honorable M. Perron dans son programme: "De nos jours, la science est indispensable à votre succès. La situation n'est pas désespérée. Appliquez les mêmes remèdes scientifiques qui font prospérer nos voisins." C'est en appliquant les méthodes modernes de culture qu'on rendra l'agriculture plus payante. Il n'y a pas d'autre moyen.

Les résultats obtenus sur les fermes de démonstration prouvent de toute évidence que la culture moderne est payante. Examinez les bilans des cinq dernières années sur la ferme de démonstration du comté de Richmond, et vous vous en convaincrez.

Années	Recettes	Dépenses	Profits
1924	\$1,612.00	\$1,856.60	\$ 556.15
1925	3,835.45	2,595.75	1,239.70
1926	7,482.63	4,580.43	2,902.20
1927	8,054.05	5,775.79	2,278.26
1928	9,666.97	5,972.94	3,694.03

LA

Consultation

J.-Abel Rochette, C.R.

AVIS IMPORTANT.—Nos coutumes des règles suivantes établies par consultation: c'est pourquoi tout consultant si le correspondant est tin; 30 Nos avocats consultants nant les lois qui gouvernent les une longue étude, sont choses à une réponse immédiate par lettre.

EST-CE AU VENDEUR OU AU PAYER LE NOTAIRE?—(Réponse à Q. 1.)—J'ai acheté une propriété il y a quelque temps et j'ai des droits de vendeur me l'avait vendu sans mes frais s'il le fallait. Alors il n'avait rien à payer, que c'était l'aujourd'hui, le vendeur refuse de me conseil de payer, et de gar le premier versement à faire. Puis-je faire cela? Est-ce à prendre?

R. Les frais d'actes et autres sont à la charge de l'acheteur ou du vendeur, selon le contrat.

Cependant, dans votre cas, si vous avez acheté libre de toute charge, appartenant au vendeur de la propriété, vous êtes bien fondé à payer le notaire déboursés pour faire disparaître de votre acte ce que vous avez ainsi versé que vous payerez au

LE CONSEIL PEUT-IL FORCER LES PROPRIÉTAIRES À CONTRIBUER À L'ÉRECTION D'UN PONT?—(Réponse à Q. 2.)—Une route rejoint le chemin principal du village. Il faut un pont au bout de ce pont a été déclaré public par le conseil municipal. Le conseil municipal a la charge des intérêts de la propriété et a construit ce pont sur huit pieds. Vu qu'il y a beaucoup d'endroit et que le chemin principal constitue un danger pour les véhicules municipaux peut-il forcer les propriétaires à construire ce pont sur une largeur qui est la largeur de la route. Quelles sont les procédures à prendre?

R. Le Conseil Municipal peut verbaliser un règlement pour ériger un pont qu'il entend faire ériger à ses frais.

Si un procès-verbal ou un règlement est fait pour la construction et l'entretien du pont, le conseil municipal peut l'amener en conséquence un procès-verbal ou règlement.

PAR QUI SONT PAYÉS LES TRAVAUX DE VOTER?—(Réponse à Q. 3.)—Q. Il m'a été dit que si un voteur ne va pas voter, il doit payer pour le vote. Est-ce vrai?

R. Si le demandeur est insolvable, pour exiger que vous lui payiez, vous avez recours aux services. Si un recours contre le demandeur est fait, pour vous faire rembourser, quant à l'avocat du demandeur, absolument rien à lui payer.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE.—(Réponse à Q. 4.)—Q. Ma vache était conduite par un jeune homme de 15 ans qui allait au meher au mobile est venu qui n'a pas vu la vache et lui a cassé une patte d'acier. Puis-je me faire payer plus de la valeur de cette vache?

R. Vous avez droit de vous faire payer la valeur de votre vache. Si vous pouvez prouver que le propriétaire de l'automobile est responsable de l'accident, vous pouvez faire payer 25.00 par la compagnie d'assurance.

RÉCOLTE OU TERRE ACHETÉE.—(Réponse à Q. 5.)—Q. J'ai acheté une terre de 100 acres, à condition de fourrage et de grain qu'il y en a 100. La récolte de cette année est de 100. Le surplus ou seulement la moitié de la récolte?

R. Si vous vous êtes engagé à fournir la moitié des produits, vous êtes obligé de lui rendre la moitié de la récolte. D'un autre côté, si vous vous êtes engagé à fournir la moitié de la récolte, vous êtes obligé de lui rendre la moitié de la récolte. Si vous vous êtes engagé à fournir la moitié de la récolte, vous êtes obligé de lui rendre la moitié de la récolte.

COMMENT ME FAIRE RENDRE MON PRÊT?—(Réponse à Q. 6.)—Q. J'ai acheté une terre de 100 acres, à condition de fourrage et de grain qu'il y en a 100. La récolte de cette année est de 100. Le surplus ou seulement la moitié de la récolte?

R. Si vous vous êtes engagé à fournir la moitié des produits, vous êtes obligé de lui rendre la moitié de la récolte. D'un autre côté, si vous vous êtes engagé à fournir la moitié de la récolte, vous êtes obligé de lui rendre la moitié de la récolte.

FAUT-IL AVOIR PAYÉ SES TRIBUTS AU COMMISSAIRE OU AVOIR LE DROIT DE VOTER?—(Réponse à Q. 7.)—Q. J'ai acheté une terre de 100 acres, à condition de fourrage et de grain qu'il y en a 100. La récolte de cette année est de 100. Le surplus ou seulement la moitié de la récolte?

R. Pour être commissaire, il faut être un citoyen canadien, être de sexe masculin, ou le mari d'une femme résidente, avoir, lire et écrire toutes ses contributions pour avoir droit de voter, il faut être un citoyen canadien.

COMPTES VENUS DANS LE SYNDICAT.—(Réponse à Q. 8.)—Q. Un paysan a un compte à fait faillite, et par le syndic. Les comptes de ce paysan qui a acheté me n'ont pas été immédiatement payés, maintenant au complet, vu qu'il y a des comptes de payer, que je crois devoir, ou payer, ou ne pas payer du tout, averti par les syndics?

R. Le syndic n'était nullement obligé de payer les comptes de ce paysan.